

Carte Nationale d'identité (CNI) : personnes majeures

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans. L'allongement de 5 ans pour les cartes d'identité concerne la carte d'identité sécurisée délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Vous n'avez plus à justifier de votre état civil ou de votre nationalité française si :

- vous possédez une carte d'identité (périmée depuis moins de cinq ans)
- vous avez un passeport électronique ou biométrique

Horaires sur rendez-vous :

Lundi : 09h00 à 11h et Mercredi : 09h00 à 11h30

Mardi et Vendredi : 09h00 à 11h00 et de 14h45 à 17h15

Jeudi de 14h45 à 17h15

Tél. : 02.43.54.06.06

Liste des documents à fournir (originaux) dans tous les cas :

- **Dossier de pré-demande complété** : merci de **compléter directement en ligne** votre dossier à l'adresse suivante : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et **imprimer le récépissé faute de quoi, la demande ne pourra pas être réalisée**. Pour compléter votre dossier, vous avez besoin du **nom, prénoms, date et lieu de naissance de vos parents**.
- **1 photographie d'identité récente de format de 3,5 X 4,5 cm**, nette, de bonne qualité sans pliures ni traces, non prédécoupées et non scannées, sur fond neutre, clair et uni (bleu ciel, gris clair ou beige) le blanc est interdit, de face tête nue et centrée.
- **1 justificatif de votre domicile récent** :
 - un avis d'imposition ou de non-imposition,
 - ou une facture d'électricité ou de gaz,
 - ou une facture de téléphone fixe ou portable,
 - ou une attestation d'assurance logement...
- **Pour les femmes divorcées**, présenter le jugement de divorce
- **Pour les femmes veuves** : extrait d'acte de décès
- **Pour rajouter votre nom épouse** : extrait acte de mariage
- **Si vous habitez chez quelqu'un** :
 - La personne chez qui vous habitez doit vous fournir :
 - La pièce d'identité de l'hébergeant,
 - un justificatif de domicile de l'hébergeant
 - une attestation sur l'honneur, sur papier libre, précisant la date de l'hébergement.
 - un document officiel (permis de conduire, attestation sécurité sociale,...) au nom du demandeur et à l'adresse de l'hébergeant depuis au moins 3 mois.
- **Votre ancienne carte nationale d'identité**,
*si vous n'avez plus de carte nationale d'identité faire une déclaration de perte ou de vol qui sera à joindre à votre demande, En cas de non présentation de l'ancienne CNI, lors de son renouvellement, un droit de **timbres fiscaux de 25 euros**.*
 - *Le nom, prénoms, dates et lieux de naissance de vos parents*

Autres pièces à fournir si vous ne possédez pas de titre sécurisé ou si votre CNI est périmée depuis plus de cinq ans :

- **Un extrait de votre acte de naissance avec filiation en original celui-ci doit être de moins de 3 mois**, à demander à la Mairie du lieu de naissance, Si vous êtes français né à l'étranger (à réclamer au Ministère des Affaires Etrangères service central état civil – 11 place de la Maison Blanche – 44941 Nantes Cedex 09)
- **Adresse mail pour demander votre extrait** : service-public.fr
Si le justificatif d'état civil ne suffit pas à démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France.
Le demandeur doit être présent lors de la demande de sa carte pour le relevé d'empreinte digitale.

Coût gratuit et durée de validité 15 ans